

COMMUNE DE MAROLLES-LES-BRAULTS

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

13/10/22
N° 06

DATE DE CONVOCATION :

7 OCTOBRE 2022

DATE D’AFFICHAGE :

7 OCTOBRE 2022

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 23

Présents : 16

Votants : 23

L’an deux mille vingt-deux, le treize octobre, à vingt heures trente minutes, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué s’est réuni à la Mairie Annexe (*Salle Jean-de-la-Fontaine*), en séance publique sous la présidence de Monsieur Francis BELLUAU, Maire

Étaient présents : Francis BELLUAU, Anne-Marie GARNIER, Jean COCHIN, Anaïs BOUCHER, Jean-Claude BOULARD, Jean-Louis CECCANTI, Annie COSME, Christelle DEROYE, Jennifer DIOT, Philippe GAGNOT, Alain GALLET, Christophe GOUSSÉ, Sylvie HÉRON, Karine NÉEL, Laëtitia ROSSI, Bruno TISON

Étaient absents excusés :

Aurélie CLAVON donne procuration à Francis BELLUAU,

Julie HEUZARD donne procuration à Anaïs BOUCHER

Lucas JUIGNÉ donne procuration à Bruno TISON

Guillaume TERTEREAU donne procuration à Anne-Marie GARNIER

Viviane GROUARD donne procuration à Sylvie HÉRON

Magali LOUAZÉ donne procuration à Alain GALLET

Martine MALASSIGNÉ donne procuration à Christelle DEROYE

Secrétaire : Alain GALLET

OBJET : Création et suppression d’emploi dans le cadre de la réussite de concours

Le responsable des services techniques, actuellement au grade d’agent de maîtrise principal, a été admis par décision du jury de concours en date du 16 septembre 2022 au grade de technicien.

Conformément aux lignes directives de gestion arrêtées en date du 4 octobre 2021, il a été décidé de promouvoir tous les agents au grade ou cadre d’emplois supérieur lors de la réussite d’un concours,

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

↳ La **suppression à compter du 2 novembre 2022** d’un emploi permanent à temps complet d’agent de maîtrise principal et la **création** à compter de cette même date, d’un emploi permanent à temps complet **de technicien**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE à l’unanimité des membres présents et représentés la création et la suppression de poste présentée.

Fait et délibéré à Marolles-les-Braults, le treize octobre deux mille vingt-deux.

Francis BELLUAU,
Maire

Publiée par voie électronique
Le 20 octobre 2022